

Mobilisation, méfiance et adaptation des architectes devant la demande de durabilité

Isabelle Grudet

L'injonction à construire un ville durable adressée aux professionnels de la conception architecturale apparaît à travers la multiplication des opérations d'éco-quartiers. Mais le positionnement et les postures des architectes sont diverses, témoignant de leur adaptation à ce nouveau contexte.

Durant la dernière décennie, un nombre croissant d'opérations appelées *éco-quartiers* ou *quartiers durables* ont été menées en France. Les professionnels de la conception, en dehors de ceux qui travaillent dans les services techniques ou les sociétés d'aménagement, n'ont que très rarement été à l'origine de l'introduction de la dimension durable dans ces projets. Les architectes, urbanistes ou paysagistes – mais aussi les ingénieurs – ont été les récepteurs, plutôt que les initiateurs, d'une demande allant en s'accroissant¹. Cette demande émane des élus des collectivités territoriales qui ont le plus souvent été directement à l'initiative de ces projets ou ont proposé l'introduction de la dimension durable dans des projets en cours. Les opérations concrètes d'éco-quartiers élaborées au niveau local forment le terreau à partir duquel s'est diffusée la notion de durable également formulée sous la forme d'une demande par le Grenelle de l'environnement. Elle apparaît dès lors comme une « injonction » dirigée notamment vers les concepteurs.

Comment les professionnels de la conception ont-ils réagi à cette demande expresse ? Une enquête menée sur la presse architecturale durant la décennie 2000-2010 laisse supposer un manque d'enthousiasme des architectes vis-à-vis, plus largement, de la notion de *durabilité*². Poursuivant sa logique de distinction envers quelques architectes créateurs (Biau 1999), la presse architecturale française est restée centrée sur la valorisation des dimensions artistiques, esthétiques ou stylistiques de quelques bâtiments jugés, par les journalistes, suffisamment intéressants pour être publiés. La thématique du durable est surtout présente dans des rubriques connexes des revues spécialisées³, moins valorisées, ou dans les publicités pour des matériaux innovants.

Cette réticence se retrouve-t-elle sur le terrain, dans la réalisation des projets ? Des entretiens menés en 2008-2009 auprès des professionnels de la conception impliqués dans deux éco-quartiers

L'importance du rôle du politique dans la commande des éco-quartiers en France apparaît dans la recherche visant à identifier le rôle attribué à la concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers (recherche dirigée par Jodelle Zetlaoui-Léger, *La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France : évaluation constructive et mise en perspective européenne*, pour le programme de recherche « Concertation, décision, environnement » du ministère de l'Écologie, du développement durable, du logement et des transports, 2009-2012). 120 opérations ont été identifiées à travers la presse professionnelle ou les réponses au premier « concours ÉcoQuartier » lancé par le ministère de l'Écologie. 87 opérations ont fait l'objet d'une enquête approfondie.

² Cette enquête a été réalisée dans le cadre d'une recherche visant à comprendre comment les questions du développement durable agissent sur les manières de faire de l'architecture et, particulièrement, comment elles peuvent favoriser la négociation des projets durables (Camus 2012).

L'enquête, effectuée par Christophe Camus et Béatrice Durand, s'est appuyée sur l'analyse des numéros d'*AMC*; d'*Architecture intérieure – CREE*; de *d'a : d'architectures*; de *Techniques et architecture*; et de *L'Architecture d'aujourd'hui* parus entre 2000 et 2010 (Camus 2012).

(Camus 2012) ont permis de repérer des prises de positions vis-à-vis de la notion de *durabilité*⁴ associée à ce type de commande. Les deux terrains enquêtés sont différents. Le public visé n'est pas le même, les modalités de la médiatisation, le rapport à la qualité et à l'expérimentation architecturale soulignent des différences emblématiques de la diversité des opérations⁵. La première opération – l'éco-quartier de Lyon Confluence – est un grand projet urbain. Située vers la pointe de la presqu'île qui forme le cœur de Lyon, elle comprend 150 hectares et logera, à terme, 20 000 habitants (en 2025). La seconde opération – l'éco-quartier des Brichères à Auxerre – porte sur 300 logements neufs ou rénovés dans un terrain de 20 hectares situé en périphérie de cette ville de l'Yonne. C'est un projet de renouvellement urbain.

La première phase du quartier des Brichères, vers 2006



Source : Office auxerrois de l'habitat, Guide du patrimoine.

Comme nous le verrons, le sens de cette notion varie selon les locuteurs. Elle n'a pas été définie *a priori* par les enquêteurs qui ont laissé les personnes interviewées l'interpréter chacun à leur manière

Ces différences sont de nature (rénovation, transformation de friche ou extension), de superficie (de 3 ou 4 hectares à plus de 200) ou de programme. Les dimensions de la durabilité prises en compte (gestion des eaux et des déchets, mobilité, mixité, implication des habitants, gestion des espaces naturels etc.) sont également très variées d'une opération à l'autre. Les objectifs énoncés de ces opérations diffèrent finalement assez peu de ceux des projets urbains initiés durant la période 2000-2010, portés par la puissance publique et devant répondre à l'évolution des normes environnementales et de la législation concernant l'implication des habitants dans les projets. Certaines différences sont cependant significatives : les opérations qualifiées d'éco-quartier ou de quartier durable ont été l'occasion d'impliquer les habitants plus que d'habitude dans le contexte local (cf. le programme de recherche dirigé par Jodelle Zetlaoui-Léger).

L'enquête a montré que les concepteurs avaient adapté leurs pratiques mais aussi et surtout leur discours à ce contexte nouveau et particulier de commande. Cette transformation apparaît soit à travers leur volonté d'acquérir de nouvelles compétences et outils en matière d'éco-techniques, soit par l'élaboration de propositions alternatives et critiques par rapport à l'approche de la « durabilité » inscrite dans la commande, soit à partir de la mise en route d'un travail de transformation de leur propre doctrine. Ces évolutions deviennent lisibles lorsqu'elles sont rassemblées autour de trois postures qu'il est possible de qualifier d'industrielle, de critique et de culturelle.

La posture industrielle

La posture industrielle⁶ est adoptée aussi bien par des ingénieurs que des architectes. Répondant positivement à la demande de durabilité, elle s'inscrit dans une recherche de performance, d'efficacité et de rentabilité des équipements techniques permettant de répondre aux objectifs environnementaux. Cette approche est marquée par une logique de rationalisation des différents moments du processus de projet et par une vision de la conception architecturale centrée sur la baisse des consommations d'énergie. Les acteurs, qu'ils soient ingénieurs ou architectes, cherchent à « optimiser » le travail grâce à la standardisation des objets et à la mise en place de manières de travailler routinières et donc plus économiques en temps et en argent.

L'environnement est envisagé au sein de cette posture en tant que source d'énergie à conserver et à utiliser (gratuitement) dans le cadre du projet. Le bien-être de l'homme est abordé dans son rapport à la gestion de son environnement (confort thermique, matériaux adéquats, bon usage des équipements, pédagogie). L'espace territorial ou architectural est à la fois considéré comme à assainir et comme un moyen d'œuvrer à la sobriété énergétique. Le maître-mot est l'économie : économie d'énergie (baisse des consommations, meilleure utilisation des ressources) mais aussi de budget, en matière de projet comme de temps de travail.

À Lyon, par exemple, un promoteur et un ingénieur impliqués dans un des trois « macrolots »⁷ défendaient de concert l'économie, la rationalisation du processus et la standardisation. Ces valeurs s'incarnaient dans des propositions concrètes de projet : orientations au sud, limitation des surfaces vitrées et bâtiments sans décrochés de façade (optimisation des coefficients), une chaufferie commune (mutualisation des moyens), des planchers alternativement chauffants ou refroidissants (polyfonctionnalité et expérimentation en vue d'une standardisation).

La posture critique

La posture critique est, elle aussi, adoptée par des architectes comme des ingénieurs. Elle est fondée sur la méfiance vis-à-vis des éco-techniques et prône une approche holistique du durable, privilégiant le tout sur la somme des parties. Il s'agit, à travers cette démarche, d'articuler plusieurs questionnements (le paysage, la structure urbaine, la production des équipements techniques, le réemploi des matériaux, etc.) en réaction à la « réduction » de la question du durable à la simple amélioration de la gestion de l'énergie. Les positionnements politiques, notamment l'inscription dans la mouvance de l'écologie politique, forment un ciment qui permet à des architectes et des ingénieurs de réfléchir ensemble à la manière de transformer leur pratique en fonction d'objectifs plus conformes aux principes du développement durable.

⁶ Nous avons qualifié cette posture en référence à la *cité industrielle* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991).

Le terme de « macrolot », utilisé dans le monde professionnel, a été repris pas Jacques Lucan (2012, notamment p. 75-76), qui le définit comme une opération formant un ensemble composé de plusieurs entités. Plusieurs maîtres d'ouvrage sont associés pour des programmes de nature différente, avec ou non plusieurs architectes. Ce type d'opération s'inscrit dans la lignée des îlots ouverts sur le modèle du quartier Masséna dans la zone d'aménagement concerté Paris Rive Gauche.

Ainsi, la critique du mode de fonctionnement du monde du bâtiment en France est relayée sur notre terrain d'études par le propos de deux architectes, Tania Concko (Lyon Confluence) et Lucien Kroll (Auxerre), exerçant à l'étranger, que nous avons interviewés dans le cadre de cette enquête. Leurs griefs portent sur le système technique français et sur l'approche du développement durable qui y en est faite. Ils jugent cette dernière étroite, focalisée sur la question de la réduction de la consommation d'énergie, basée sur la recherche de performances et la mise en place de normes. Pour Lucien Kroll, elle ne prend pas en compte « l'énergie grise », c'est-à-dire celle que nécessite la production des ensembles techniques ainsi que la question du recyclage. Pour Tania Concko, « d'autres équilibres financiers à l'intérieur de l'enveloppe logement » doivent être trouvés. Elle pense que l'argent dépensé dans la structure porteuse des logements ampute fortement les budgets et réduit d'autant la possibilité d'utiliser des matériaux de façade isolants et permettant de bien éclairer l'espace intérieur.

Dans le cadre d'une bataille visant au changement de paradigme du projet architectural et urbain, la simplicité technique est mise en avant pour faire baisser le coût de la construction et permettre une meilleure rentabilité du bâtiment à long terme. Le temps est pensé dans la longue durée et en relation avec un passé inscrit dans les traces du site, c'est-à-dire dans l'organisation spatiale du territoire. Les valeurs proposées en alternative sont la prise en compte de l'environnement, non seulement comme un milieu naturel, mais aussi comme paysage. L'homme est au centre des projets au travers de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire) ou de rapports à l'autre (dispositifs spatiaux facilitant les échanges ou l'intimité). L'espace est une fin en soi, c'est une valeur : il s'agit de le préserver, bien sûr, mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain.

La posture culturelle

La posture culturelle est uniquement portée par des architectes ou des paysagistes. Les valeurs défendues par ces professionnels recoupent en partie celles de la posture critique. Le site, le paysage, la longue durée, les usages, le plaisir esthétique ou d'habiter, l'inscription dans l'histoire sont reconnus comme des prérequis importants. Néanmoins, la question de la « simplicité technique » n'est pas présentée comme un préalable et les techniques sophistiquées et reproductibles ne sont pas rejetées par principe. Le système technique français n'est pas remis en cause.

Ainsi, un architecte ayant participé au projet de Lyon considère que les équipements techniques complexes ont leur place dans la maîtrise globale de l'énergie, même s'il propose de préférence des dispositifs spatiaux basés sur la simplicité, la « pérennité » des matériaux, l'utilisation de l'énergie naturelle ou encore le « peu d'entretien ». Il envisage le développement durable à la fois comme un ensemble de normes et de techniques, ainsi que comme une notion à intégrer dans le travail de conception des logements, dans les compétences de l'architecte. Le développement durable l'invite à travailler des dispositifs comme la « double peau » et la « loge froide » qui ont, parallèlement à l'objectif de baisse des dépenses énergétiques, un intérêt d'usage. Une telle démarche conduit à prendre davantage en compte « l'éclairage et la ventilation naturels », la « récupération des eaux de pluie » et à travailler avec de nouveaux matériaux, en veillant à la question de « l'esthétique ».

Cette posture se fonde sur un processus d'intégration de la dimension « durable » à la doctrine architecturale ou paysagère des architectes. Les professionnels qui y adhérent se saisissent du « durable » pour repenser, renouveler et faire doucement évoluer l'argumentation de leurs manières de faire, de leur démarche. Ces architectes recherchent des solutions aux économies d'énergie à travers un travail de conception spatiale mené en collaboration avec des ingénieurs, en accordant une place importante à la question des usages et de l'esthétique. Ils ne se positionnent pas de

⁸ Ces loges bioclimatiques agissent comme des « serres froides » et servent de jardins d'hiver suspendus.

manière monolithique pour l'esthétique et contre le « durable » qui entraverait leur liberté de ce point de vue. Ils défendent plutôt une approche plurielle dans laquelle l'esthétique trouve sa place, quitte à être requalifiée dans le cadre d'une vision plurielle de la « durabilité ». Un architecte ayant participé à l'opération d'Auxerre rattache, lui, le durable à une démarche architecturale basée sur « l'intégration » des bâtiments au site et sur la prise en compte des usages et du plaisir d'habiter. Elle permet dès lors aux habitants de « s'approprier leur environnement ». Cette attention portée à l'environnement donne à l'architecte des occasions de renouveler ce qu'il appelle son « écriture », notamment en travaillant avec des matériaux en faisant en sorte qu'ils proviennent du site. La question de l'origine du matériau sert à justifier son travail du point de vue du « durable », dans la réalité comme dans le discours. Il le place alors à l'articulation entre sa démarche architecturale et la question du « durable ».

L'analyse de l'ensemble des opérations montre que les architectes ont réagi de manière pragmatique à la demande de « durabilité » inscrite dans les commandes d'éco-quartiers. Ils ont su proposer des solutions architecturales et urbaines correspondant aux programmes tout en produisant, à propos de ces opérations concrètes, des discours donnant sens à leur action. Le silence de la presse architecturale face à cette évolution des démarches au sein des métiers de l'architecture rend assez mal compte du travail de renouvellement des doctrines élaboré dans le cadre de ces commandes et de la réflexion menée dans une optique interprofessionnelle.

Bibliographie

Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent. 1991. De la justification. Les économies de la grandeur, Paris : Gallimard.

Biau, Véronique. 1999. « Marques et instances de la consécration en architecture », Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine, n° 2-3, p. 15-38.

Camus, Christophe, *et al.* 2012. « Négociation et projets d'architecture durable, Analyses croisées de deux opérations et de la presse professionnelle », in Chombart de Lauwe, Pascal (dir.), *Le projet négocié*, Paris : Éditions Puca recherche, p. 111-132.

Lucan, Jacques. 2012. Où va la ville aujourd'hui. Formes urbaines et mixité, Paris : Éditions de la Villette.

Souami, Taoufik. 2009. Écoquartiers, secrets de fabrication. Analyse critique d'exemples européens, Paris : Les Carnets de l'info.

Isabelle Grudet est architecte DPLG et docteure en architecture. Elle est ingénieure de recherche depuis 2004 au Laboratoire d'économie des transports (LET, École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, LAVUE – UMR 7218) et s'intéresse au champ de l'aménagement dans une perspective contemporaine et historique.

Pour citer cet article:

Isabelle Grudet. « Mobilisation. méfiance des architectes et adaptation décembre 2012. devant demande de durabilité », *Métropolitiques*, 14 URL: http://www.metropolitiques.eu/Mobilisation-mefiance-et.html.